

MAIRIE DE PARIS



Dossier de presse

***présentation du livre blanc
contribution des Parisiennes et des Parisiens pour lutter
contre le réchauffement climatique***

*Jeudi 25 janvier 2007
à 11 h 15 , Salon des Arcades*

**Contact presse
Clarisse Guyonnet : 01 42 76 49 61**

Quel temps fait-on demain ?

Le changement climatique : les Parisiens proposent leurs idées

Notre planète se réchauffe. Au cours du XXe siècle, la température moyenne de l'atmosphère a augmenté de 0,6°C dans le monde et de près de 1°C en France métropolitaine. Depuis trente ans, la tendance est nettement à l'accélération. La dernière décennie a été la plus chaude jamais observée.

Les conséquences sont déjà visibles : les glaciers reculent, les vendanges se font de plus en plus tôt, les événements climatiques extrêmes se multiplient.

L'essentiel de ce réchauffement est dû aux gaz à effet de serre (GES) émis par les activités humaines et notamment la consommation de combustibles fossiles (pétrole, charbon et gaz).

Paris s'engage contre le dérèglement climatique

La France s'est engagée, avec les autres pays européens, à atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés dans le cadre du protocole de Kyoto. Pour la France c'est le maintien, en 2010, de ses émissions à leur niveau de 1990, soit 150 de millions de tonnes équivalent carbone.

L'Etat a publié en 2004 un Plan Climat National qui fixe des mesures dans tous les secteurs de l'économie et de la vie quotidienne des Français en vue d'économiser 15 millions de tonnes équivalent carbone par an jusqu'en 2010, soit environ une tonne par habitant et par an.

Economiser une tonne d'équivalent carbone par habitant et par an jusqu'en 2010

1 tonne équivalent carbone c'est :

- 1 an de chauffage au gaz pour un 3 pièces à Paris
 - ou 1 aller-retour Paris–New York en avion
 - ou 160 allers-retours Paris-Londres en train
 - ou 20 allers-retours Paris-Londres en avion
 - ou 1,8 tonnes de papier
 - ou 14.000 km en Twingo en ville
 - ou 8.500 km en voiture 4x4 en ville

Le Plan Climat National préconise également la réalisation de Plans Climat Territoriaux à tous les échelons de l'action locale : région, département, commune et intercommunalité.

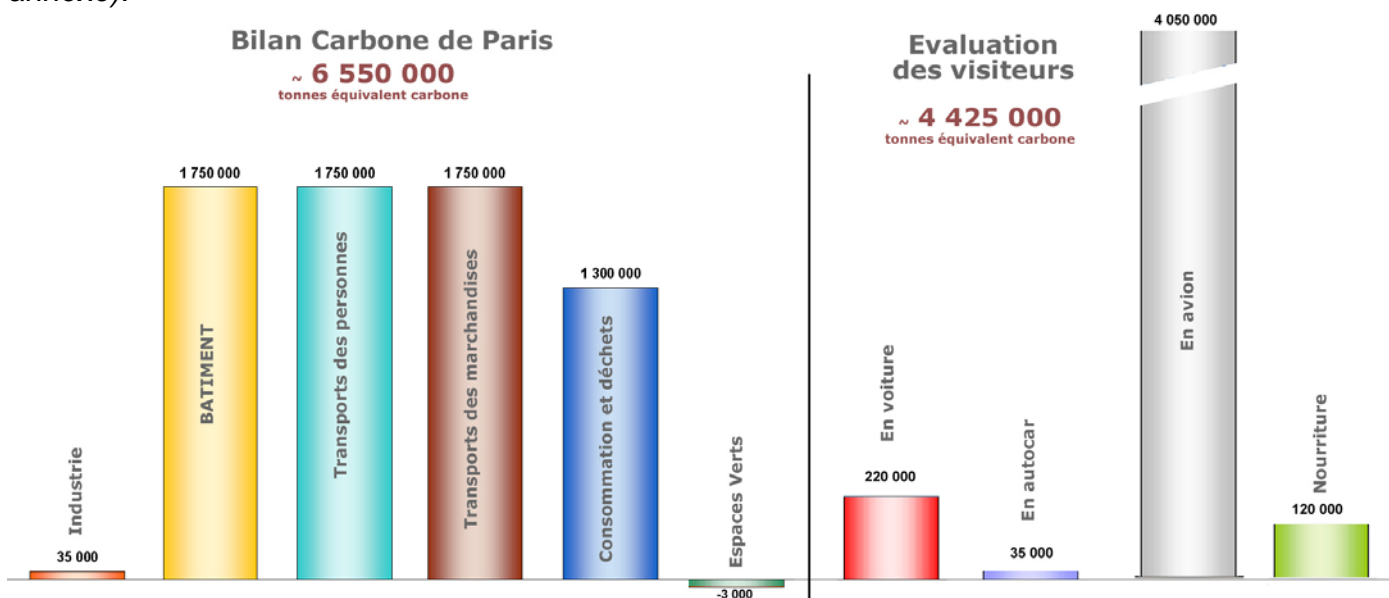
Quelles sont les émissions de gaz à effet de serre de Paris ?

Pour établir une stratégie d'actions en faveur du climat, la Ville de Paris a lancé en 2004 une étude pour évaluer les gaz à effet de serre émis par sa propre administration et la capitale.

Testé et expérimenté pour la première fois par la Ville de Paris, le Bilan Carbone[®] est un outil développé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour comptabiliser l'ensemble des gaz à effet de serre émis par une entreprise ou sur un territoire. La capitale est la première grande ville à faire son bilan d'émissions carbonées.

Contrairement aux polluants atmosphériques, il n'est pas possible de mesurer les émissions des gaz à effet de serre par des stations de prélèvement. Le principe du Bilan Carbone[®] est donc d'estimer les émissions dont Paris (et aussi chaque Parisien) est responsable à partir des données disponibles : consommations d'énergies, flux de transports, fabrication de produits, production de déchets...

L'expérimentation a ainsi permis d'obtenir une estimation des émissions de gaz à effet de serre produits sur Paris et par l'ensemble des activités de son territoire. Les ordres de grandeur dégagés par cette longue étude sont présentés en ligne sur environnement.paris.fr, dans le 6^e numéro d'information intitulé CLIC 6 (*dossier joint en annexe*).



Ces estimations qui ont orienté les réflexions menées au sein des ateliers du Plan Climat permettent d'améliorer la connaissance de l'impact environnemental du territoire, de hiérarchiser et d'orienter les actions de la Ville de Paris qui verront le jour dans le Plan Climat.

De plus, le Bilan Carbone[®] deviendra l'indicateur de suivi pour évaluer l'impact du Plan Climat quand des actions auront été lancées.

Un Plan Climat pour Paris

La Ville de Paris se mobilise pour lutter contre le réchauffement climatique. **La mise en place d'un Plan Climat Territorial a été proposée en juin 2005 au Conseil de Paris pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien. Il doit être achevé en juin 2007.**

Bertrand Delanoë, maire de Paris, a souhaité impulser une démarche participative, en associant les citoyens et les acteurs socio-économiques dans l'élaboration de ce programme de lutte, dont le succès dépend de l'adhésion du plus grand nombre. Pour y parvenir, une démarche participative et active a été mise en œuvre vers tous ceux qui résident et travaillent à Paris.

Les objectifs de ce Plan Climat parisien, dans la continuité du Plan Local d'Urbanisme et du Plan de Déplacement de Paris, vont s'intégrer dans l'**Agenda 21** local (programme regroupant les actions de développement durable propres à chaque collectivité) que la Ville de Paris élabore.

La participation citoyenne dans l'élaboration du programme de lutte contre les gaz à effet de serre à Paris

Cette participation citoyenne a pris différentes formes :

- L'information :

Une première phase d'information et de sensibilisation a été organisée de juin à octobre 2006 dans les Jardins de Bagatelle avec l'exposition « Energies, mode d'emploi : le Paris du 21^{ème} siècle ». Face aux grands enjeux du dérèglement climatique, l'exposition, qui a accueilli 100.000 visiteurs, a présenté des pistes qui permettent de relever le défi.

- La concertation :

Site Internet et contributions ouvertes :

Dans la rubrique « Environnement » du site de la Ville de Paris sur www.environnement.paris.fr une page sur le changement climatique a été ouverte. Durant tout l'automne, tous ceux qui le souhaitaient ont pu s'exprimer librement et faire part de leurs idées en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Près de 250 contributions ont ainsi été recueillies. Elles ont directement alimenté les travaux menés dans le cadre des ateliers thématiques. Les Conseils de Quartiers et les associations qui le souhaitaient ont affiché leur contribution en ligne sur le site de la ville.

Conférences-débats :

De juin à décembre 2006, toutes les mairies d'arrondissement volontaires ont accueilli une conférence-débat publique animée par Pierre Radanne, expert sur le thème du changement climatique, négociateur du protocole de Kyoto pour la France et ancien président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour

informer, échanger et débattre sur le dérèglement climatique et ses implications pour Paris.

15 conférences-débats ont été organisées en mairies d'arrondissement dont 3 à l'Hôtel de Ville.

Une conférence a regroupé les conseillers de quartier et une autre le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires.

Les Parisiens ont été plus d'un millier à venir assister, débattre et proposer des idées pour lutter à Paris contre le réchauffement de la planète. Les nombreuses suggestions, soigneusement conservées, ont aussi alimenté les ateliers et l'écriture du Livre Blanc.

Ateliers thématiques :

Pour approfondir 8 sujets impactant directement le changement climatique (le bâtiment, les activités économiques, les transports de personnes, les transports de marchandises, les achats responsables, la consommation et les déchets, la coopération, l'éducation, la sensibilisation et la formation, l'adaptation du territoire à l'évolution du climat), des ateliers de réflexion ont réuni une centaine de citoyens volontaires qui se sont inscrits sur le site de la Ville de Paris ou en appelant le 3975. Des acteurs-clés du territoire, du Conseil de Paris et de l'administration parisienne associés à des professionnels, ont également participé à ce vaste travail de réflexion.

Regroupées au sein du Club Climat, différentes institutions (transporteurs routiers, banques, professionnels du bâtiment...) ont été invitées à accompagner la Ville dans ce processus.

Suite à une séance de formation, il a été proposé à chacun au cours des 4 séances de travail de se projeter en 2050 dans un Paris idéal où les émissions de GES seraient à minima (l'objectif de la loi de 2003 est de diviser par 4 les émissions nationales pour cette date) tout en imaginant les moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif ambitieux et indispensable.

Une séance de clôture, le 15 janvier, a permis la restitution de cette concertation. Les 234 personnes qui ont participé aux ateliers ont cumulé 100 heures de travail collectif et ont ainsi fourni un ensemble riche et très divers de propositions.

Restitution de la concertation participative, le Livre Blanc

Cette large concertation, dynamique et studieuse, a permis de collecter de nombreuses propositions, qui donnent lieu à l'élaboration d'un "Livre Blanc", sur lequel l'élaboration du Plan Climat va s'appuyer.

Au cours de cette concertation, les 8 groupes de travail ont élaboré les suggestions suivantes :

le bâti :

- un « plan Marshall » pour rénover le bâti parisien, fortement émetteur de GES et par ailleurs coûteux en chauffage pour ses occupants, du fait de sa mauvaise isolation ;
- pour les constructions neuves, le développement des énergies renouvelables (solaire et géothermie) visant l'objectif à terme des bâtiments à énergie positive ;
- des opérations exemplaires menées par la Ville, par exemple des zones d'aménagement concerté (ZAC), tels que Rungis (13^e arr), les Batignolles (17^e) ou les Halles (1^{er}), pour servir de référence ;
- le développement du chauffage urbain (chaleur majoritairement issue de la combustion des déchets), du recours au solaire et de l'usage de l'électricité verte faiblement émissive en CO₂ ;
- pour aider à l'instauration de toutes ces opérations, élaboration d'outils de financement innovants (prêt à taux zéro ...) entre la Ville et les Banques ;
- le renforcement des moyens de conseil et d'expertise pour les particuliers et les entreprises par une agence de l'énergie qui serait créée pour remplir ces missions.

L'adaptation au climat, le réchauffement étant déjà enclenché et irréversible

- un réseau d'alerte avec information pour réduire les dommages humains, sanitaires et sociaux et un suivi des personnes fragiles ;
- un réseau dense de mesures météorologiques et un observatoire phénologique pour suivre les impacts du réchauffement sur la biologie de la faune et de la flore ;
- le recensement des points faibles du bâti parisien (ex. isolation des toitures en zinc) ;
- le soutien d'une filière économique portant sur le confort d'été dans les bâtiments regroupant différentes professions du bâtiment ;
- le développement de la végétalisation de la ville apportant ombre et humidité.

Le transport des personnes

- aller vers un urbanisme durable, en partenariat avec la région Ile de France, pour une répartition plus équilibrée des activités, des commerces et des zones d'habitation afin de rapprocher le lieu de travail et de loisirs du lieu d'habitation ;
- développer de nouvelles formes d'organisation du travail en stimulant la création de lieux facilitant le travail à distance, développant le télétravail et les téléconférences ;
- mener une réflexion sur les rythmes de travail pour limiter les heures de pointes dans les transports en commun ;
- étendre les réseaux de transports collectifs en Ile de France ;
- améliorer la qualité des transports en commun (fiabilité, confort, nombre, prise en charge des bagages ou courses...) indissociable de la réduction de l'usage de l'automobile ;
- promouvoir les modes de transports, individuels et deux roues, peu émissifs en commençant par les flottes captives ;
- promouvoir le développement des modes doux de transport – marche à pied, vélos, rollers – par l'adoption d'un code de la rue, le développement des voies réservées, de parkings fiabilisés.

Le transport des marchandises

- une augmentation significative de l'acheminement des marchandises par le rail et la voie d'eau (Seine et canaux) au coeur de Paris pour réduire le camionnage impactant la logistique, la circulation, la manutention ;
- une attention aux derniers kilomètres de livraison en ville, avec des aires logistiques urbaines communes, en rationalisant et mutualisant les livraisons ;
- une généralisation des filtres à particules dans les véhicules diesel pour le transport des marchandises (assurant de plus une réduction de la pollution de l'air) ;
- une diffusion large d'une carte des points de ravitaillement pour les carburants alternatifs
- une information du consommateur sur les enjeux de ses achats en amont du caddie (saison, mode de transport, transformation, conservation).

Les activités économiques

- la lutte contre le changement climatique ouvre d'importants gisements d'emplois à prospecter compte tenu des hautes améliorations requises en termes de qualité technique et de gestion ;
- mettre en place un « Pôle Facteur 4 » pour soutenir et aider à la formation des filières professionnelles qui auront à prendre en charge investissements et chantiers qui permettront la réduction par 4 des émissions de GES ;
- systématiser la prise en compte du coût global par la Ville de Paris dans ses marchés et ses partenariats ;
- le principe de la « neutralité carbone » directe ou compensée pour les projets de la Ville ;
- une capacité de groupage des certificats d'économie d'énergie au bénéfice de tous les acteurs du territoire pourrait être développée progressivement par la Ville de Paris ;
- la mise en place d'un complexe de téléconférence ;
- le lancement d'une concertation entre les professionnels et partenaires du tourisme pour réduire les émissions induites de gaz à effet de serre (faciliter les séjours de longue durée, qualité de l'hôtellerie, performance des véhicules terrestres utilisés ainsi que service de compensation des émissions).

La coopération

- engager une coopération au plan régional sur la lutte contre le changement climatique (urbanisme, transports, répartition des entreprises, risque de crue) ;
- proposer une action de coopération entre les grandes métropoles sur le Climat (choix techniques, planification urbaine, communication, procédures démocratiques) ;
- développer la coopération décentralisée avec des villes du sud (échanges sur les meilleures techniques, les meilleures pratiques et au moindre coût, soutien pour des projets de développement locaux) ;

L'éducation

- accompagner les enseignements sur les processus climatiques fait par l'éducation nationale pour des pistes de solutions ;
- afin d'élever la culture individuelle et collective sur le changement climatique, la Ville de Paris pourrait initier une collaboration universités, grandes écoles, associations culturelles ou spécialisées et médias ;
- mettre en place des formations professionnelles avec l'aide de la CCIP, la Région, en collaboration avec la Ville ;
- organiser une journée du climat et un grand événement festif afin de réduire la paralysie liée à la crainte de la catastrophe ;
- poursuivre le processus de travail collectif et de dialogue participatif au sein d'une commission extra-municipale et des Conseils de quartier...

Les comportements

- encadrer la publicité en exigeant l'affichage des émissions des produits, notamment pour les plus émetteurs (chauffage, voiture, climatisation...), privilégier sur le réseau d'affichage de la Ville les produits les moins émetteurs ;
- généraliser l'écoconception qui optimise la consommation de ressources et l'émission de polluants et de GES sur l'ensemble de sa vie et trouver le moyen de favoriser ces produits dans les marchés d'appel d'offre de la Ville ;
- changer durablement les comportements ne peut se faire sans l'engagement des associations et de la démocratie de proximité notamment les Conseils de quartier ;
- « récompenser la vertu », par exemple en créant un prix Facteur 4 pour les acteurs économiques ou les pratiques individuelles durables (vélo, Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne...) ;
- créer une base de données sur le contenu énergie et climat des produits ou des services ;
- développer toutes les possibilités de réutilisation de produits entre les habitants : lieux d'échange d'objets divers (livres, meubles...), vide greniers réguliers ;
- optimiser la gestion des déchets (réduire à la source, favoriser la réutilisation, recycler les matières qui peuvent l'être, valoriser énergétiquement les déchets restants et enfin acheminer en décharge le reliquat). Une collecte spécifique des déchets fermentescibles de restauration et de cantine pourrait fournir du biogaz. La mise en place de compost doit être favorisée.

Plus globalement...

- **Mettre en place les moyens d'un suivi effectif de certaines réglementations adoptées** (par exemple la réglementation thermique) qui définit les consommations maximums des bâtiments.

- Concevoir des réglementations en escalier pour progresser

* Vers de meilleures performances : c'est la voie suivie pour la réglementation thermique (améliorée tous les 5 ans) dans la construction, les normes Euro de réduction de la pollution par les véhicules. Cette méthode est à développer pour l'introduction de réglementations pour les composants du bâtiment ou pour arrêter progressivement

l'usage des équipements aux performances insuffisantes (véhicules ou chaudières trop polluants).

* vers un encadrement et une garantie des comportements éthiques.

* afin de punir les actes délictueux (excès de vitesse en période de canicule...).

La règle est d'autant mieux appliquée que l'objectif est clair : communication et débat sont donc essentiels.

- Permettre aux collectivités locales de produire du droit positif pour l'expérimentation en avance sur le droit national

L'une des faiblesses françaises par rapport à nos voisins européens relevée dans plusieurs ateliers, notamment celui sur les bâtiments, est l'impossibilité juridique de produire des décisions et des règlements opposables au niveau des collectivités territoriales. Cette faculté devrait être ouverte pour ce qui concerne des projets, des prescriptions ou des normes qui seraient en avance sur le droit national, le Code de la construction par exemple.

- Réformer la fiscalité pour refléter tous les coûts

La fiscalité a aussi été un sujet de débat entre les participants ou a fait l'objet de contributions : comment introduire dans les prix des coûts reportés sur la collectivité (la gestion des déchets, le traitement de l'eau...) et donc permettre un fonctionnement du marché plus sincère.

Une taxation croissante de l'énergie a été suggérée pour avertir que l'énergie deviendra plus chère dans ce siècle, mais ceci est délicat car il faut éviter de frapper les plus pauvres tout en restant indolore pour les plus riches.

Discuté pour plusieurs domaines importants : une fiscalité des carburants pour maintenir des tarifs élevés, même en cas de baisse prix du pétrole, ceci afin de maintenir l'attractivité des transports collectifs ;

A aussi été évoqué l'éventualité de l'instauration d'un péage urbain « équitable », indissociable d'une extension significative des réseaux de transports collectifs dans l'agglomération, ainsi que la mise en place attentive de compensations sociales.

Une fiscalité modulable, en fonction des comportements individuels a parfois été demandée mais a également été exprimée la crainte d'une telle intrusion dans les vies personnelles.

- Investir Paris dans les mécanismes de Kyoto

La Ville de Paris peut devenir motrice dans le développement des mécanismes issus du Protocole de Kyoto en partenariat avec les pays en développement (Mécanisme de Développement Propre) et les pays en transition (Mise en Oeuvre Conjointe). Elle pourrait engager des projets en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations au titre d'un fonds pour des projets domestiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ces différentes propositions issues de la concertation constituent, pour la Mairie de Paris, une des bases de travail pour l'élaboration du premier Plan Climat qui sera soumis à l'approbation du Conseil de Paris en juillet 2007.

Pour en savoir plus :

Site www.paris.fr,

3975 (prix d'un appel local depuis un poste fixe),

Accompagnement dans l'élaboration d'un plan climat pour Paris – Solving-Synagir
France



Futur Facteur 4

